



# RÉGION ACADÉMIQUE GUADELOUPE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

École Académique de la Formation Continue

École Académique de la Formation Continue  
Réf HA/22 23/n°37

Les Abymes, le lundi 28 août 2023

Affaire suivie par :  
Harry ARAMINTHE  
Directeur de l'école académique de la  
formation continue  
Tél : 0590 47 82 69  
Mél : [eafc.directeur@ac-guadeloupe.fr](mailto:eafc.directeur@ac-guadeloupe.fr)

La Rectrice de région académique Guadeloupe  
Rectrice d'académie  
Chancelière des Universités  
Directrice Académique des Services de  
L'Éducation Nationale

Parc d'activités la Providence  
ZAC de Dothémare BP 480  
97183 Les Abymes Cedex

à  
Monsieur le Vice-Recteur, Chef du SEIDN  
Monsieur l'IA-DAASEN  
Mesdames et Messieurs les Inspecteurs  
Mesdames et Messieurs les chefs d'établissement

## Objet : Formation des personnels enseignants pendant les périodes de vacance des classes.

### Références :

Décret n° 2019-935 du 6 septembre 2019 portant création d'une allocation de formation aux personnels enseignants relevant de l'éducation nationale dans le cadre de formations suivies pendant les périodes de vacance des classes ;

Arrêté du 6 septembre 2019 fixant le montant de l'allocation de formation aux personnels enseignants relevant de l'éducation nationale dans le cadre de formations suivies pendant les périodes de vacance des classes.

Une allocation de formation est attribuée aux personnels enseignants de l'éducation nationale qui bénéficient lors des périodes de vacance des classes, à l'initiative de l'autorité compétente, d'actions de formation professionnelle.

Dès lors qu'elles sont réalisées à l'initiative de l'autorité compétente, ces actions de formation n'excèdent pas, pour une année scolaire donnée, cinq jours lors des périodes de vacance de classes. L'autorité compétente informe les personnels, dès le début de l'année scolaire, des périodes de vacance de classes pendant lesquelles pourraient se dérouler de telles actions de formation. La liste de ces actions de formation se déroulant pendant des périodes de vacance de classe est présentée annuellement pour avis en Comité Social d'Administration Académique (CSAA).

L'allocation n'est versée que lorsque la formation a effectivement été suivie en totalité.  
Lorsque la formation se déroule sur plusieurs années scolaires, le versement de l'allocation afférente à la fraction de formation suivie est effectué à la fin de chaque année scolaire ou à la fin de la formation, lorsque cette dernière intervient avant la fin de l'année scolaire en cours.

Le taux horaire de l'allocation de formation est fixé à 20 euros bruts, dans la limite d'un montant plafond de 60 euros par demi-journée et de 120 euros par journée.

### Les projets de formation hors temps scolaire (avant la rentrée et vacances de la Toussaint) pour les enseignants

Août 2023			
Niveau	Thème de formation	Durée	Nombre de participants
2 <sup>nd</sup> degré	Université d'été : Posture de l'enseignant et compétences	18h	25
2 <sup>nd</sup> degré	Maths : Réseau des tuteurs en mathématiques	3h	20

Christine GANGLOFF - SIEGIER

Vacances de la Toussaint			
Niveau	Thème de formation	Durée	Nombre de participants
1 <sup>er</sup> degré	Formation des T1 : Agir pour prévenir, améliorer la santé et la qualité de vie au travail pour répondre aux besoins des enfants	12h	60
2 <sup>nd</sup> degré	FIL approfondissement : Redonner du sens aux activités professionnelles	6h	15
2 <sup>nd</sup> degré	FIL : Prise en charge des élèves à besoins particuliers	6h	25
2 <sup>nd</sup> degré	FIL : Prévention des risques psycho sociaux et le bien-être au travail au service de l'amélioration du climat scolaire	6h	25
2 <sup>nd</sup> degré	FIL : Former le personnel aux Gestes Qui Sauvent (GQS)	15h	50
2 <sup>nd</sup> degré	FIL : Numérique éducatif : Opérationnalisation pédagogique et éducatif des outils de l'ENT NEO	18h	45 (3 groupes de 15)
2 <sup>nd</sup> degré	FIL : Échanges de pratiques professionnelles pour l'accompagnement des EBEP au LGT	24h	50 (2 groupes de 25)
2 <sup>nd</sup> degré	FIL : La sécurité dans les laboratoires de sciences expérimentales	12h	10
2 <sup>nd</sup> degré	FIL : Encadrement des activités nautiques et aquatiques.	30h	12
2 <sup>nd</sup> degré	Maths : Accueil des nouveaux professeurs stagiaires	24h	12
2 <sup>nd</sup> degré	Maths : Formation de formateurs	6h	30
2 <sup>nd</sup> degré	Env Santé : Accompagnement à l'évolution des métiers des professeurs de sciences et techniques médico-sociales en LP	12h	20
2 <sup>nd</sup> degré	Env. Santé : Développement professionnel du professeur néotitulaire	24h	20
2 <sup>nd</sup> degré	Formation de formateurs	12h	30
2 <sup>nd</sup> degré	Certification Caffa	12h	30
1 <sup>er</sup> degré	Formation des T1 : Agir pour prévenir, améliorer la santé et la qualité de vie au travail pour répondre aux besoins des enfants	12h	60

Moyens alloués					
Prescripteurs	Nombre	Durée	Eff.	Journée Stagiaire	Allocation
Établissements (FIL)	8	117h	232	605	72600 €
Disciplines	6	87h	127	283	33960 €
1er degré	1	12h	60	120	14400 €
EAFC	2	24h	60	120	14400 €
<b>Total</b>	<b>17</b>	<b>240h</b>	<b>479</b>	<b>1128</b>	<b>135360 €</b>



La Rectrice de Région Académique Guadeloupe  
 Rectrice d'Académie  
 Chancelière des Universités  
**Christine GANGLOFF-ZIEGLER**  
 Directrice Académique des Établissements  
 de l'Éducation Nationale  
 Christine GANGLOFF-ZIEGLER